



RR-02

Section Responsabilités des parents/tutrices et tuteurs	Page 1 de 4
	Date : 7 mars 2024

Énoncé	<p>Les parents/tutrices et tuteurs doivent s'assurer que leur enfant comprend les règles de WESTS concernant le transport scolaire, telles qu'elles sont énoncées dans la politique RR-01 – Responsabilités des élèves, ainsi que le code de conduite de leur conseil scolaire. Les parents/tutrices et tuteurs sont responsables de la sécurité de leur enfant depuis le moment où il quitte la maison jusqu'au moment où il monte à bord de l'autobus le matin et depuis le moment où il descend de l'autobus après l'école, y compris le comportement de leur enfant à l'arrêt d'autobus.</p>
Responsabilités	<p>Parents/tutrices et tuteurs :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Configurer leur compte en ligne et y accéder à l'aide de l'identifiant de l'élève/du portail des parents <i>BusPlanner Web</i>. S'ils n'ont pas accès à un ordinateur, ils doivent contacter l'école pour obtenir des renseignements sur le transport de leur enfant.2. Accéder au compte de leur enfant chaque année scolaire entre le 15 août et la rentrée scolaire pour obtenir les renseignements les plus récents sur le transport.3. Rappeler à leur enfant les règles de sécurité et de comportement à respecter à l'arrêt d'autobus et pendant le trajet en autobus, conformément à la politique RR-01 – Responsabilités des élèves.4. S'assurer que leur enfant se présente à l'arrêt d'autobus au moins dix (10) minutes avant l'heure d'embarquement et se présenter à l'arrêt d'autobus dix (10) minutes avant l'heure de débarquement prévue.5. Assurer la sécurité de leur enfant jusqu'à ce qu'il monte à bord de l'autobus et après qu'il en soit descendu après l'école.6. Collaborer avec la direction d'école, le personnel de WESTS et la conductrice ou le conducteur pour



Section Responsabilités des parents/tutrices et tuteurs	Page 2 de 4
	Date : 7 mars 2024

	<p>s'assurer que leur enfant comprend les règles de sécurité à bord de l'autobus scolaire.</p> <ol style="list-style-type: none">7. Être responsables de leur enfant lorsqu'il descend à l'arrêt d'autobus désigné. WESTS demande aux parents, tutrices ou tuteurs ou aux personnes désignées de se rendre à l'arrêt d'autobus pour accueillir un enfant qui fréquente la maternelle ou le jardin d'enfants.8. À la suggestion de WESTS, se rendre à l'arrêt d'autobus pour accueillir leur enfant qui est en première ou en deuxième année, ou confier cette tâche à une personne responsable.9. Savoir que si leur enfant n'est pas à l'aise pour descendre seul à un arrêt, quel que soit son niveau scolaire, celui-ci sera ramené à l'école, conformément à la politique SS-02 – Accompagnement des enfants.10. Assumer la responsabilité de tout acte de vandalisme ou de tout dommage délibéré causé à l'autobus par leur enfant.11. Informer l'école, par écrit, de tout changement à apporter au service de transport de leur enfant.12. Informer l'école et WESTS de tout problème survenu à bord de l'autobus et mettant en péril le bien-être et la sécurité des élèves, en indiquant le numéro d'autobus, la date, l'heure et la nature du problème.13. Les matins où les conditions météorologiques sont mauvaises, surveiller les médias ou aller sur le site Web www.buskids.ca pour connaître l'état du transport scolaire. L'inscription au module sur les retards et les annulations dans le portail <i>BusPlanner Web</i> permet aux parents de recevoir un courriel les avisant des retards et des annulations du transport scolaire de leur enfant. De plus, les parents peuvent télécharger l'application <i>BusPlanner Delays</i> pour obtenir des notifications. Les directives pour s'inscrire au module et télécharger l'application <i>BusPlanner</i> sont disponibles sur le site Web www.buskids.ca.14. Les matins où les conditions météorologiques sont
--	--



Section Responsabilités des parents/tutrices et tuteurs	Page 3 de 4
	Date : 7 mars 2024

	<p>mauvaises, prendre la décision finale à savoir si leur enfant devrait ou non aller à l'école ce jour-là.</p> <p>15.S'assurer que leur enfant est habillé adéquatement en cas de mauvais temps.</p>
Interdictions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Il est interdit aux parents/tutrices et tuteurs d'arrêter ou de stationner leur voiture dans les zones d'embarquement des autobus scolaires. 2. Il est strictement interdit aux parents/tutrices et tuteurs de monter à bord d'un autobus scolaire. 3. Il est interdit aux parents/tutrices et tuteurs de parler à la conductrice ou au conducteur d'autobus sur un ton colérique ou de manière abusive, harcelante ou agressive, ou d'utiliser un langage abusif ou irrespectueux envers la conductrice ou le conducteur d'autobus, les élèves ou d'autres parents/tutrices et tuteurs à l'arrêt d'autobus. 4. Il est interdit aux parents/tutrices et tuteurs de négocier ou de tenter de négocier avec la conductrice ou le conducteur d'autobus et la direction d'école pour changer l'arrêt d'autobus, les heures d'embarquement ou de débarquement ou d'autres modalités du transport scolaire de leur enfant qui différeraient du service autorisé par WESTS. 5. Il est interdit aux parents/tutrices et tuteurs d'utiliser un langage ou un comportement abusif, harcelant, agressif ou irrespectueux envers le personnel de WESTS et/ou le personnel de l'exploitant d'autobus.
Conséquences	<p>Une conduite inappropriée de la part des parents/tutrices et tuteurs peut entraîner la perte des privilèges de transport scolaire de leur enfant ou toute autre conséquence abordée dans la politique SS-01 – Mesures disciplinaires.</p>



RR-02

Section Responsabilités des parents/tutrices et tuteurs	Page 4 de 4
	Date : 7 mars 2024

Politiques mentionnées :
RR-01 - Responsabilités des élèves
SS-01 - Mesures disciplinaires
SS-02 - Accompagnement des élèves